

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.03.14.2

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
24 mars 2026

Nombre en exercice :
15

Nombre de présents :
15

Nombre d'excusés : 0

Nombres non excusés :
0

Nombre de votants : 15

Objet : Au fil des Pages
78 - Désignation des
représentants du
conseil municipal au
réseau de
bibliothèques et
médiathèques

L'an deux mil vingt-six le 1^{er} avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame CHANCEL Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Stéphanie ANDRÉ, Jean-Pierre BOUCHER, Pierre-Antoine CHARNAY, Virginie CHARPENTIER, Jean CLOSET, Gilles COSTARD, Abigail GIORDANO, Pauline HOFFMANN, Hélène JEAN-BAPTISTE, Matthieu LEROUX, Corinne MANCHON, Marie-Laure ROBIN, Roland ROLLAND, Arnauld VOISIN

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le 19 janvier 2010, le réseau de Bibliothèques et de Médiathèques < au Fil des Pages 78 > a été créé.

Considérant qu'il rassemble 12 communes autour de volontés communales : moderniser nos Bibliothèques de proximité tout en garantissant leur indépendance, permettre le développement de la lecture publique, faciliter l'accès à la culture, proposer des points lecture dans des Communes ne disposant pas de Bibliothèque.

La participation des Communes se fait au prorata du nombre d'habitants.

Considérant qu'il convient de désigner deux membres du Conseil Municipal (un titulaire et un suppléant par Commune) pour représenter la Commune aux comités de pilotage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉSIGNE comme membres du Conseil Municipal pour siéger aux assemblées générales du réseau « Au Fil des Pages 78 » :

Titulaire : VOISIN Arnauld
Suppléant : ROBIN Marie-Laure

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 7 avril 2026
Publiée le 8 avril 2026
Reçue à la Préfecture le 7 avril 2026

Le Maire,
Françoise Chancel

